

# PROCES - VERBAL

\*\*\*\*\*

## CONSEIL PORTUAIRE DU PORT AUGUIER

\*\*\*\*\*

Séance du 23 Février 2021 à 14h00

Espace Nautique du Port d'Hyères

\*\*\*\*\*



**VILLE D'HYÈRES**

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

\*\*\*\*\*

## FICHE DE PRESENCE

\*\*\*\*\*

### **Etaient présents :**

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles - Plages  
Monsieur SANGUIGNOL, Directeur des ports  
Monsieur HARISMENDY, Représentant des Usagers du port  
Monsieur DE SUSANNE, suppléant de M. Harsimendy  
Monsieur DARMOND, Représentant des Usagers du port  
Monsieur MARTIN, Représentant des Constructions et des Réparations  
Monsieur HENRY, Représentant des Services nautiques  
Monsieur FABEL, Représentant des associations sportives et touristiques

### **Etaient invités :**

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal délégué aux Ports, Plage et Iles.  
Madame COLL, co-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques - Environnement  
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports  
Monsieur GRIMARD, Service des ports  
Madame CADIOU, Service des ports  
Monsieur CORDINA, Service des ports  
Madame HOET, Service des ports

### **Etaient excusés :**

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint  
Monsieur ROUX, Représentant du Conseil Départemental  
Monsieur SALSOU, représentant de la CCI du Var  
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles.  
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques Pêche, plaisance.  
Monsieur HILY, représentant de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement

*Envoi des Convocations par mail le 10 Février 2021*

*Envoi des documents par mail le 17 Février 2021*

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Rapport d'orientation Budgétaire- Exercice 2020
3. Questions diverses

M. BRUNEL ouvre la séance à 14h05 et procède à l'appel.

Il demande à M.HARISMENDY de présenter son suppléant qui l'accompagne. Il s'agit de M. DE SUSANNE très intéressé par la vie du port.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

\*\*\*\*\*

**QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 15 DECEMBRE 2020.**

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 15 Décembre 2020.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 2- RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2020**

M. BRUNEL explique que l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, a institué la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce document vise à présenter des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir. Il rappelle que le Budget Primitif et le compte Administratif seront présentés au conseil du mois de Mars.

M.BRUNEL donne les informations suivantes:

Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 343K€ dont 228K€ proviennent des redevances d'amarrage et 99 K€ du résultat reporté contre 83 K€ en 2020.

Les dépenses d'exploitation sont estimées à 130 K€ de dépenses réelles complétées de 100 K€ de dotations aux amortissements.

Le virement à la section d'investissement se calcule à 115K€. Il était de 93 K€ au budget prévisionnel 2020.

En section d'investissement, le remboursement de la dette s'élève à 28K€. Le Capital restant dû au 31/12/2020 était de 96 K€ et la capacité de désendettement de 0.81 années.

L'inscription au titre de l'équipement sera de 214K€ dont le remplacement de mouillages, le recalibrage et la réparation d'un quai qui s'affaisse. Un emprunt de 9K€ sera inscrit pour assurer l'équilibre mais sera ajusté en fonction du montant réel des travaux.

M.HARISMENDY souhaite connaître la capacité de désendettement des autres ports sachant que celle de port Auguier est de 0.8 en 2020. Mme CADIOU lui répond qu'elle est de 0.9 sur l'Ayguade, de 1.7 sur La Capte et de 5 sur le Port St Pierre.

M.SANGUIGNOL prend la parole. Il souhaite avant tout remercier Mme CADIOU de cette nouvelle présentation plus fluide et plus claire. Il détaille ensuite le ROB en invitant les personnes présentes à l'interrompre dès que besoin, l'idée étant d'échanger sur celui-ci.

En présentant les recettes du port, il tient à remercier Raphaël CORDINA, maître du port Auguier, qui a permis un bon taux de remplissage du port malgré la crise sanitaire.

M.SANGUIGNOL indique qu'en 2024 les prêts seront remboursés ce qui permettra d'envisager certains travaux.

M.SANGUIGNOL précise que la masse salariale est de 30% alors que la moyenne dans des structures équivalentes est nettement supérieure. Il rappelle d'ailleurs la reprise en régie du nettoyage qui permet un meilleur service, plus adapté et mobilisable à n'importe quel moment de la journée en cas de besoin.

Concernant les projets pour 2021, il s'agira de recalibrage, de changement des mouillages et de la reprise de cette panne s'affaissant, entre la petite crique et le port. M.SANGUIGNOL indique avoir fait chiffrer sa reprise (affouillement, reprise, stabilisation et banquettes béton) qui se monterait à environ 106.000€. Cela pourrait être financé presque par autofinancement d'où ce petit emprunt de 9.000€. Une fois cette reprise faite, le port sera libre de travaux pour plusieurs années.

M. MARTIN souhaite savoir où exactement se trouve cet affaissement. M.SANGUIGNOL lui répond que cela se situe côté port. Les blocs de béton ont bougé avec le temps (blocs liés entre eux sur un plancher béton). M.MARTIN rappelle que c'est le principe même de la mer d'affouiller car la mer travaille sans relâche.

M. HARISMENDY pense qu'il serait souhaitable de prendre contact avec les représentants du lotissement La Polynésie afin d'entreprendre des travaux de réfection de la route menant au port Auguier qui est très abimée.

M.SANGUIGNOL indique qu'ils ne prendront pas en charge une partie de cette réfection puisque cette route ne dessert aucune maison du lotissement mais exclusivement le port. De plus une dépense publique effectuée sur une route privée est impossible.

M. HARISMENDY demande si quelque chose pourrait être fait pour embellir la plateforme des dériveurs. M.SANGUIGNOL répond qu'au vu des résultats, cette question pourrait être opportune en 2022.

M. HARISMENDY interpelle M.GRIMARD pour s'assurer que l'arrière du bâtiment de la capitainerie a bien été sécurisé par rapport aux risques incendie. Il lui répond que cette partie a bien été nettoyée par les services techniques et précise que la partie abrupte n'est pas sur la zone portuaire.

M.SANGUIGNOL indique que les sanitaires ont bien été réalisés au port Auguier comme il l'avait promis par le passé, lui permettant ainsi de partir à la retraite sereinement.

M. HARISMENDY souhaite savoir ce qu'est un pont hertzien évoqué page 10 dans les projets 2021. M.SANGUIGNOL explique qu'en n'ayant aucune autorisation de passage de câble ou autres jusqu'au port, les communications se font par une antenne. Toujours dans cette prévision de projet, M. HARISMENDY demande ce qu'est une alarme IP . M.SANGUIGNOL répond qu'il s'agit d'un système d'alarme ayant l'avantage de pouvoir être contrôlé via internet et donc d'échapper au coût des communications. Elle peut permettre la mise en place de caméras IP et d'un véritable réseau de surveillance évolutif. M.HARISMENDY s'interroge sur d'éventuelles tentatives d'effraction dans la capitainerie mais M.SANGUIGNOL confirme qu'il n'y en a jamais eu.

M.HARISMENDY souhaite savoir pourquoi le port n'a pas d'autorisation de passage sur le terrain privé de la Polynésie et juste une tolérance. M.SANGUIGNOL explique que dans les années 83, au moment du transfert des ports de l'Etat vers les communes, il a été oublié de mettre en place une servitude de passage. Par la suite les discussions entre le lotissement privé et la ville pour classer le chemin en chemin communal n'ont pas abouti. Légalement, l'interdiction de maintenir enclavé un espace public est le seul moyen de maintenir un accès au port. C'est la raison pour laquelle les responsables du lotissement privé fournissent un badge d'accès pour le passage. M.HARISMENDY rappelle qu'à la base il s'agit d'un chemin d'exploitation. M.SANGUIGNOL complète en rappelant qu'il empiète sur plusieurs propriétés privées.

M. MARTIN pense qu'il faudrait faire une DUP (Déclaration d'Utilité Publique), procédure administrative qui permettrait la création d'une route sur ce terrain privé en expropriant, précisément pour cause d'utilité publique. M.HARISMENDY est convaincu que Monsieur Le Préfet n'acceptera jamais une telle procédure. M.SANGUIGNOL indique que c'est également long et coûteux.

M.SANGUIGNOL revient au ROB et présente l'évolution des charges fiscales.

M.BRUNEL avant de proposer le vote tient à remercier Mme CADIOU de cette nouvelle présentation plus compréhensible.

Comme plus aucune question n'est posée, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Comme il avait été demandé lors des derniers conseils, une projection de différentes vues du port est faite (du plan cadastral Napoléonien à nos jours).

M.MARTIN intervient pour préciser qu'il avait fait cette demande justement pour montrer que le port s'auto-nettoyait seul avant la construction du port. Il indique que les buses prévues pour la circulation de l'eau ne sont pas assez grosses pour maintenir ce mouvement d'eau nécessaire à la reproduction de ce phénomène naturel.

M.SANGUIGNOL indique qu'il pourra être envisagé qu'après les travaux sur ce quai affaissé, lors de travaux ultérieurs sur la partie non affectée par les travaux prévus en 2021, de laisser passer l'eau dessous en le positionnant sur des pieux ou bien augmenté le nombre et/ou la grosseur des buses dessous. A l'évocation des martelières situées sur la plagette, M.SANGUIGNOL rappelle que le port a une AOT renouvelée tous les 3 ou 4 ans pour gérer les posidonies s'échouant dessus.

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du Port AUGUIER à 14h55.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères

L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles



M. Jean-Luc BRUNEL